



AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC

1 - PERSONNE PUBLIQUE

Commune de Saint-Paul

Direction de la Valorisation Economique et Touristique – Service Gestion du Domaine Public et Réglementation

Place du Général de Gaulle

CS 51015

97864 Saint-Paul Cedex

Les dossiers sont à retirer auprès de Madame Sabine ELISABETH/Monsieur Régis AURE - Tél : 0262 45 90 69.

Courriels : sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr/regis.aure@mairie-saintpaul.fr

Toute question concernant la consultation est à adresser à ces coordonnées.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la Ville.

2 - OBJET DE LA CONSULTATION

Appel à concurrence en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du Domaine Public pour diverses activités économiques par Bassin de vie, conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la Propriété des Personnes Publiques :

- **BASSIN DE VIE N°1 (SAINT PAUL CENTRE)**
1 autorisation d'occupation du domaine public pour une activité formation au permis poids lourds et motos. (voir plan ci-dessous)

Parking situé devant le stade olympique – Parcelle cadastrée EX 489p.



3 - PRISE D'EFFET ET DURÉE DE L'AOT

- Prise d'effet à compter de la date de signature de l'AOT pour une durée de deux ans.

4 - CRITÈRES DE JUGEMENT DES OFFRES

1. Valeur technique : *(prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation)* - 40 %
2. Qualité du projet : *qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel* - 40%
3. Proposition financière du candidat *(le seuil est fixé à l'annexe « Descriptif des emplacements »)* - 20%.

5 - DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

Le dossier **complet** devra être remis avant **le 24 novembre 2025 à 12h00.**

Tout dossier déposé postérieurement à cette date **ne sera pas accepté.**